



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
la Ville de Montréal-Est du 10 juin 2026 à 19 h 00  
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville  
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

**Présence (s) :**

Monsieur Yan Major – maire suppléant  
Madame la conseillère Julie Larivée - district 1  
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2  
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3  
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4  
Monsieur le conseiller Christopher Edmond - district 5  
Madame la conseillère Linda Zizas - district 6

**Absence (s) :**

Madame Anne St-Laurent - Mairesse

**Sont également présents :**

Madame Colleen McCullough, trésorière et directrice générale adjointe  
Me Olivier Pelletier, greffier  
Monsieur Martin Michaud, coordonnateur des relations citoyennes et des mesures d'urgences  
Sergent Michael McIntyre, unité de quartier 49

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1

Monsieur Yan Major, maire suppléant, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 07.

---

*À moins d'indication contraire, le maire suppléant se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

**ORDRE DU JOUR**

2.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2026  
202606-170**

2.1

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Larivée,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juin 2026 tel que ci-après reproduit  
:

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ORDRE DU JOUR**

**2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juin 2026**

**3. PROCÈS-VERBAL**

**3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2026**

**4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**4.1 Dépôt du rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances**

- 4.2 Dépôt du rapport de la Direction des ressources humaines sur le mouvement de personnel
- 4.3 Dépôt du procès-verbal de la Commission de circulation tenue le 28 avril 2026
- 4.4 Dépôt du procès-verbal de correction - modification de la résolution 202605-162

**5. RAPPORT DES SERVICES**

- 5.1 Attribution de prix de reconnaissance et de livres pour cinq (5) élèves de l'école Saint-Octave
- 5.2 Demande de dérogation mineure afin de permettre une entrée charretière d'une largeur maximale de 21 m, pour le lot 1 251 383 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis sur l'avenue Montréal-Est
- 5.3 Exercice de l'option 1 de renouvellement pour le contrat DSAI 2023-01 - Services professionnels - Mission d'audits financiers
- 5.4 Modification au plan de signalisation afin d'autoriser l'installation de panneau de signalisation « chaussée rétrécie » sur la rue Notre-Dame à la limite Est du territoire de la Ville de Montréal-Est
- 5.5 Premier avenant de modification à la convention d'intervention conclue le 21 mai 2024 entre la Ville de Montréal-Est et le Centre de services scolaires de la Pointe-de-l'Île (CSSPI), dans le cadre du projet DDG 2024-08 portant sur la réalisation du débarcadère à l'École Saint-Octave
- 5.6 Règlement du dossier 500-17-124003-230 opposant Investissements 460 Marien S.E.C. à la Ville de Montréal-Est, propriétaire du 460, avenue Marien (lot 1 251 941)

**6. RÈGLEMENT**

- 6.1 Adoption du règlement 77-2018-14 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 sur l'administration des finances afin de modifier la liste des cadres administratifs et ajouter une délégation de pouvoir pour disposition de bien

**7. CONTRAT**

- 7.1 Entérinement de l'avenant de contrat de services dans le cadre du projet TPST 2022-04- Réfection de l'avenue de Montréal-Est
- 7.2 Entérinement de l'attribution de contrat de services pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet DDG 2026-03- Planage et pavage du boulevard Métropolitain Ouest

**8. PERSONNEL**

- 8.1 Aucun

**9. AIDE À DES ORGANISMES**

- 9.1 Autorisation d'une aide financière sous forme de subvention pour l'implantation d'un programme de consultations horticoles gratuites destiné aux citoyens de Montréal-Est, en collaboration avec l'organisme Action Secours Vie d'Espoir et les Jardins Collectifs de Montréal-Est
- 9.2 Aide financière par l'achat d'un plan de commandite au Centre des femmes Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles dans le cadre du cocktail-bénéfice sous le thème inspirant « Tout est possible », qui aura lieu le 17 juin 2026 afin de continuer d'offrir des services essentiels, des ateliers, un accompagnement personnalisé et un lieu d'hébergement pour celles qui en ont besoin

**10. DIVERS**

- 10.1 Aucun

**11. AFFAIRE NOUVELLE**

- 11.1 Aucun

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL**

3.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2026**

**202606-171**

3.1

Il est proposé par Madame la conseillère Linda Zizas,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2026.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS** 4.

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES** 4.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances au 3 juin 2026.

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SUR LE MOUVEMENT DE PERSONNEL** 4.2

La Direction des ressources humaines dépose le rapport sur les mouvements de personnel en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances.

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE CIRCULATION TENUE LE 28 AVRIL 2026** 4.3

Le directeur des travaux publics dépose le procès-verbal de la Commission de circulation tenue le 28 avril 2026.

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 202605-162** 4.4

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier, Me Olivier Pelletier, informe les membres du conseil qu'il a procédé à la correction de la résolution 202605-162 – Attribution de contrat de services professionnels à Axia Services pour des services d'une agence de sécurité sur le territoire de la ville de Montréal-Est afin de modifier la période du contrat, laquelle devait se lire du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2027 plutôt que du 1<sup>er</sup> décembre 2026 au 30 juin 2027 tel qu'initialement indiqué.

### **RAPPORT DES SERVICES** 5.

#### **ATTRIBUTION DE PRIX DE RECONNAISSANCE ET DE LIVRES POUR CINQ (5) ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE** 5.1

**202606-172**

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant l'importance pour la Ville de Montréal-Est de souligner le travail de certains élèves de l'école Saint-Octave

Considérant que cette initiative vise à encourager la réussite scolaire et à renforcer le lien entre la Ville et sa communauté

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Larivée,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond

Et résolu

Que le conseil municipal :

Autorise l'attribution de cinq (5) prix soulignant le mérite des élèves de l'école Saint-Octave pour l'année scolaire 2025-2026, dans les catégories suivantes :

- Performance
- Progression scolaire
- Travail d'équipe/coopération

Discipline  
Implication/participation.

Approuve l'octroi d'une carte-cadeau de 50,00\$ à chacun des lauréats, pour un total de 250,00\$ en bourses, en sus de la remise d'un (1) livre par lauréat;

Mandate la mairesse, Mme Anne St-Laurent, pour remettre les livres lors de la cérémonie de fin d'année de l'école Saint-Octave, le 22 juin 2026;

Confirme que les cartes-cadeaux seront présentées aux lauréats lors de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2026.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE D'UNE LARGEUR MAXIMALE DE 21 M, POUR LE LOT 1 251 383 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS SUR L'AVENUE MONTRÉAL-EST**

**202606-173**

5.2

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et le respect des critères d'évaluation d'une dérogation mineure prévus au *Règlement sur les dérogations mineures de la Ville de Montréal-Est (717-1)*.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure visant le lot 1 251 383 du cadastre du Québec (circonscription foncière de Montréal), lequel constitue une partie de l'emprise de l'avenue Montréal-Est, afin de permettre, face aux lots 1 251 388 et 1 251 389, et ce, malgré les dispositions de l'article 6.3.3 du Règlement de zonage (58-2016), une entrée charretière d'une largeur maximale de 21 mètres au lieu de 15 mètres. Le tout, tel qu'illustré sur les plans de reconstruction de l'avenue Montréal-Est entre les rues Sainte-Catherine et Victoria, version du 30 avril 2026, réalisés par l'ingénieur Kevin Poulon, dossier numéro 22-0859.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **EXERCICE DE L'OPTION 1 DE RENOUVELLEMENT POUR LE CONTRAT DSAI 2023-01 - SERVICES PROFESSIONNELS - MISSION D'AUDITS FINANCIERS**

**202606-174**

5.3

Considérant que la Ville de Montréal-Est s'est engagée, par contrat conclu en 2023, auprès du cabinet Deloitte pour la réalisation des services d'audit;

Considérant que ledit contrat prévoit l'exercice d'une option 1 permettant la reconduction des services pour l'exercice financier 2026, selon une majoration de 3 % des tarifs applicables;

Considérant que la continuité de l'audit avec le même cabinet est stratégiquement pertinente afin de progresser vers la résolution des réserves d'audit formulées au cours des trois derniers exercices;

Il est proposé par Madame la conseillère Linda Zizas,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond

Et résolu

D'approuver l'exercice de l'option 1 du contrat DSAI 2023-01 – Mission d'audits financiers avec Deloitte pour l'exercice financier 2026, aux honoraires totaux de 62 883.28 \$ taxes incluses.

D'autoriser la directrice des services administratifs et informatiques à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **MODIFICATION AU PLAN DE SIGNALISATION AFIN D'AUTORISER L'INSTALLATION DE PANNEAU DE SIGNALISATION « CHAUSSÉE RÉTRÉCIE » SUR LA RUE NOTRE-DAME À LA LIMITE EST DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**202606-175**

5.4

Considérant le règlement 33-2013 sur la circulation et le stationnement.

Considérant les travaux de réaménagement de la rue Notre-Dame effectués par la Ville de Montréal (arrondissement Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles) entre la 1<sup>er</sup> et la 13<sup>e</sup> avenue.

Considérant le rétrécissement de la chaussée sans perte de voie à la limite de la rue Notre-Dame occasionné par la nouvelle configuration mise en place.

Considérant la demande de la Ville de Montréal pour l'ajout d'un panneau de signalisation « chaussée rétrécie » sans perte de voie sur la rue Notre-Dame à la sortie du territoire de la Ville de Montréal-Est.

Considérant qu'il y a lieu de respecter la norme de conception pour l'installation de ce panneau.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par Madame la conseillère Julie Larivée

Et résolu

De modifier le plan de signalisation du règlement 33-2103 et d'autoriser l'ajout d'un panneau de signalisation indiquant « chaussée rétrécie » sans perte de voie sur la rue Notre-Dame à 50 mètres de la limite Est du territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies / Pointe-Aux-Trembles.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **PREMIER AVENANT DE MODIFICATION À LA CONVENTION D'INTERVENTION CONCLUE LE 21 MAI 2024 ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (CSSPI), DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2024-08 PORTANT SUR LA RÉALISATION DU DÉBARCADÈRE À L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE**

**202606-176**

5.5

Considérant l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19

Considérant que la Ville de Montréal-Est et le Centre de services scolaires de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) ont conclu, le 21 mai 2024, une convention d'intervention pour la réalisation d'un débarcadère au carrefour de l'École primaire Saint-Octave et du Centre récréatif Édouard-Rivet dans le cadre du projet DDG 2024-08.

Considérant que les Parties ont convenu de modifier la nature juridique de la transaction foncière, soit de procéder à une cession du lot 6 672 759 par la Ville au CSSPI, combinée à la constitution d'une servitude d'utilité publique par le CSSPI en faveur de la Ville, sur l'assiette décrite au plan d'Ève Saint-Pierre, arpenteuse-géomètre, minute 7252 du 19 février 2026 ;

Considérant la recommandation de la Direction des affaires juridiques et du greffe.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond

Et résolu

D'autoriser la mairesse et le directeur des affaires juridiques et greffier de la Ville de Montréal-Est à signer le premier avenant de modification à la convention d'intervention des travaux du débarcadère de l'École primaire Saint-Octave, entre la Ville de Montréal-Est et le Centre de services scolaires de la Pointe-de-l'Île, dans le cadre du projet DDG 2024-08 ainsi que tout document accessoire nécessaire à sa mise en œuvre.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÈGLEMENT DU DOSSIER 500-17-124003-230 OPPOSANT INVESTISSEMENTS 460 MARIEN S.E.C. À LA VILLE DE MONTRÉAL-EST, PROPRIÉTAIRE DU 460, AVENUE MARIEN (LOT 1 251 941)**

**202606-177**

5.6

Considérant qu'Investissements 460 Marien S.E.C. a déposé une demande introductive d'instance en Cour supérieure portant le numéro 500-17-124003-230.

Considérant que les parties en litige sont parvenues à une entente de principe, laquelle a été soumise de manière privilégiée et confidentielle au conseil de la Ville de Montréal-Est pour approbation.

Considérant le texte proposé pour la transaction de règlement.

Considérant la recommandation de la Direction des affaires juridiques et du greffe.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Larivée,

Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le greffier de la Ville de Montréal-Est de signer la transaction de règlement à intervenir dans le cadre du dossier 500-17-124003-230 ainsi que tout document accessoire requis pour en assurer l'exécution, notamment les actes de radiation de l'avis d'assujettissement au droit de préemption et de l'avis de réserve expiré au Registre foncier.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÈGLEMENT**

6.

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 77-2018-14 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES AFIN DE MODIFIER LA LISTE DES CADRES ADMINISTRATIFS ET AJOUTER UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR DISPOSITION DE BIEN**

**202606-178**

6.1

Il est proposé par Madame la conseillère Linda Zizas,  
Appuyé par Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 77-2018-14 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 sur l'administration des finances afin de modifier la liste des cadres administratifs et ajouter une délégation de pouvoir pour disposition de bien.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **CONTRAT**

7.

#### **ENTÉRINEMENT DE L'AVENANT DE CONTRAT DE SERVICES DANS LE CADRE DU PROJET TPST 2022-04- RÉFECTION DE L'AVENUE DE MONTRÉAL-EST**

**202606-179**

7.1

Considérant l'article 95 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*.

Considérant l'article 6 du Règlement 81-2019 relatif à la gestion contractuelle.

Considérant les modifications qui ont été apportées aux plans de construction et à la mise à jour du bordereau de soumission demandées par la Ville de Montréal-Est.

Considérant le projet TPST 2022-04 – Réfection de l'avenue Montréal-Est.

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond

Et résolu

D'entériner l'avenant de contrat de services à l'entreprise Avizo Experts-Conseils inc. pour un montant de 4 995,66 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet TPST 2022-04- Réfection de l'avenue de Montréal-Est.

D'autoriser la dépense prévue à cet effet et de l'affecter au surplus non affecté.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **ENTÉRINEMENT DE L'ATTRIBUTION DE CONTRAT DE SERVICES POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2026-03- PLANAGE ET PAVAGE DU BOULEVARD MÉTROPOLITAIN OUEST**

**202606-180**

7.2

Considérant l'article 27 du Règlement 81-2019 relatif à la gestion contractuelle.

Considérant l'attribution du contrat DDG 2026-03- Planage et pavage du boulevard Métropolitain Ouest (résolution 202604-121).

Considérant les besoins de surveillance pour les travaux effectués pendant la nuit.

Considérant la demande de prix auprès de deux entreprises de génie-conseil.

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par Madame la conseillère Linda Zizas

Et résolu

D'entériner l'attribution de contrat de services pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet DDG 2026-03- Planage et pavage du boulevard Métropolitain Ouest à Efel Experts-conseils inc. pour un montant de 6 323,63 \$, taxes incluses.

D'autoriser la dépense prévue à cet effet et d'autoriser le financement aux Droits de carrière.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **AIDE À DES ORGANISMES**

9.

**AUTORISATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE SOUS FORME DE SUBVENTION POUR L'IMPLANTATION D'UN PROGRAMME DE CONSULTATIONS HORTICOLES GRATUITES DESTINÉ AUX CITOYENS DE MONTRÉAL-EST, EN COLLABORATION AVEC L'ORGANISME ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR ET LES JARDINS COLLECTIFS DE MONTRÉAL-EST**

**202606-181**

9.1

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant que Action Secours Vie d'Espoir, via Jardins Collectifs de Montréal-Est, propose d'offrir aux citoyens un service d'accompagnement personnalisé en horticulture et jardinage urbain.

Considérant que ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, de verdissement et d'autonomie alimentaire.

Considérant que le programme vise à accompagner les résidents dans l'aménagement, l'entretien ou l'amélioration de leurs potagers, plates-bandes ou bacs de culture à domicile.

Considérant que ce programme aidera gratuitement environ 30 résidents.

Considérant que le programme sera financé entièrement par la Ville de Montréal-Est.

Considérant la recommandation de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par Madame la conseillère Julie Larivée

Et résolu

QUE le conseil autorise la subvention d'un montant maximal de 6 000 \$ pour l'implantation d'un programme de consultations horticoles gratuites destiné aux citoyens de Montréal-Est.

QUE la subvention soit versée conditionnellement à l'obtention d'un registre mensuel fourni par les Jardins Collectifs de Montréal-Est attestant des consultations réalisées.

QUE le directeur soit autorisé à signer toute entente nécessaire avec Action Secours Vie d'Espoir pour la réalisation de ce projet.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AIDE FINANCIÈRE PAR L'ACHAT D'UN PLAN DE COMMANDITE AU CENTRE DES FEMMES MONTRÉAL-EST/POINTE-AUX-TREMBLES DANS LE CADRE DU COCKTAIL-BÉNÉFICE SOUS LE THÈME INSPIRANT « TOUT EST POSSIBLE », QUI AURA LIEU LE 17 JUIN 2026 AFIN DE CONTINUER D'OFFRIR DES SERVICES ESSENTIELS, DES ATELIERS, UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET UN LIEU D'HÉBERGEMENT POUR CELLES QUI EN ONT BESOIN**

**202606-182**

9.2



Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ c C-47.1.

Considérant que le Centre des femmes Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles est un organisme autonome, sans but lucratif (OSBL) dont la mission se veut d'écouter les femmes et leur famille, de leur offrir un soutien psychosocial et de prévention.

Considérant que le Centre des femmes Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles organise un cocktail-bénéfice sous le thème inspirant « **Tout est possible** », qui aura lieu le 17 juin 2026, afin de faire une levée de fonds pour continuer d'offrir des services essentiels, des ateliers, un accompagnement personnalisé et un lieu d'hébergement pour celles qui en ont besoin.

Considérant que Madame la Mairesse Anne St-Laurent est la présidente d'honneur pour le Centre des femmes pour l'édition 2025-2026.

Considérant que la Ville désire apporter son soutien au bien-être des femmes vivant de la violence conjugale et domestique.

Considérant que l'administration municipale recommande l'octroi d'une aide financière par l'achat du plan de commandite de 5000 \$.

Considérant qu'en contrepartie de l'achat du plan de commandite la Ville pourra bénéficier des éléments suivants :

- Affichage du logo de la Ville dans la salle
- Visibilité sur les tables à cocktail
- Plusieurs mentions au micro durant la soirée
- 5 billets gratuits

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond,  
Appuyé par Madame la conseillère Julie Larivée

Et résolu

D'octroyer une aide financière par l'achat d'un plan de commandite au montant de 5000 \$ au Centre des femmes Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles dans le cadre du cocktail-bénéfice sous le thème inspirant « **Tout est possible** », qui aura lieu le 17 juin 2026, afin de faire une levée de fonds pour continuer d'offrir des services essentiels, des ateliers, un accompagnement personnalisé et un lieu d'hébergement pour celles qui en ont besoin.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

12.

Début : 19 h 16     Fin : 19 h 17

Aucune question n'a été posée.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**202606-183**

13.

Il est proposé par Madame la conseillère Linda Zizas,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 17.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

YAN MAJOR  
Maire suppléant

---

OLIVIER PELLETIER  
Greffier